



Eau 17, un partenaire de proximité pour les communes

Eau 17 accompagne les communes et les intercommunalités de Charente-Maritime dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement collectif et de l'assainissement non collectif.

Le syndicat intervient également aux côtés des collectivités sur des sujets complémentaires : urbanisme, sobriété des usages de l'eau, protection de la ressource, éducation à l'environnement et accompagnement des projets locaux.

Accompagner les communes dans leurs projets

Syndicat départemental, Eau 17 porte la politique publique de l'eau dans les domaines suivants :

L'eau potable : ressource, production, distribution, qualité, projets d'extension ou de sécurisation

L'assainissement collectif : schémas directeurs, projets de travaux, extensions de réseau, réhabilitations

L'assainissement non collectif : contrôle des installations, conseil aux particuliers, projets communaux ou intercommunaux

Qui fait quoi ?

La gestion de l'eau et de l'assainissement repose sur l'action coordonnée de plusieurs acteurs :

Eau 17 définit les orientations, porte les investissements et accompagne les projets des collectivités ;
l'intercommunalité exerce, le plus souvent, la compétence « eau et assainissement » et peut la confier à Eau 17 ;

l'exploitant local assure la gestion quotidienne du service, les relations avec les abonnés et les interventions courantes ;

la commune relaie les informations auprès des habitants, identifie les besoins du territoire et signale les situations rencontrées sur le terrain.

Cette complémentarité est essentielle au bon fonctionnement du service, notamment lorsqu'une information ou une intervention rapide est nécessaire.

En cas de panne, de fuite, de débordement ou de question concernant un abonnement ou une facture, l'exploitant local est généralement le premier interlocuteur. Pour identifier l'exploitant de votre commune, consultez la page « L'eau et l'assainissement dans ma commune »



*Répartition des missions ent
©EAU 17*

Quand solliciter Eau 17 ?

Eau 17 est à vos côtés pour vous accompagner sur les projets, les études et les situations nécessitant un appui ou une coordination particulière.

Eau 17 doit être sollicité :

- pour des **projets de travaux** sur les réseaux d'eau potable et d'assainissement ;
- pour tout ce qui concerne **l'assainissement non collectif (ANC)** : contrôle des installations, conseil aux particuliers, projets communaux ou intercommunaux ;
- pour la réalisation d'**études** (schémas directeurs, études de secteur, projets de sécurisation de la ressource, etc.) ;
- en cas de **difficultés avec l'exploitant local** ;
- lorsque des **habitants expriment des inquiétudes** ou formulent des réclamations liées à l'eau ou à l'assainissement ;
- en cas de **conflits** concernant l'eau et l'assainissement (entre acteurs, autour d'un projet, etc.).

Les sujets du quotidien relèvent de l'exploitant local, notamment :

- les **interventions courantes** (pannes, fuites, débordements, raccordements individuels, etc.) ;
- la **gestion des abonnements** (ouverture, fermeture, changement de nom, facturation, relevés de compteur) ;
- les demandes d'information des usagers sur leur branchement, leur consommation ou leur facture.

Le syndicat peut aussi être sollicité pour :

- les documents de planification d'urbanisme (PLU, PLUi, cartes communales, etc.);

les projets de lotissement et la rétrocession des réseaux d'eau et d'assainissement ;
la sobriété des usages de l'eau qui inclut la sensibilisation des habitants et la mobilisation de vos agents ;
l'éducation à l'environnement pour les enfants ;
la protection des ressources en eau ;
les sujets de salubrité et les incivilités liées aux eaux usées.

Plus Eau 17 est associé en amont d'un projet, plus son accompagnement peut être adapté et efficace.

Des contacts adaptés à chaque sujet

Pour faciliter les échanges, chaque commune est invitée à identifier ses interlocuteurs et à transmettre leurs coordonnées à Eau 17.

Les contacts à identifier dans votre commune :

- l' élu ou l' élue référent(e) de la commune ;
- le secrétaire ou la secrétaire de mairie ;
- le DGS ou le référent administratif ;
- le contact technique ou le référent urbanisme, si la commune en dispose ;
- un contact à mobiliser en dehors des heures d'ouvertures, en cas d'urgence.

Ces informations permettent à Eau 17 de transmettre les informations utiles au bon moment et d'orienter efficacement les demandes.

Compléter le formulaire pour nous communiquer les coordonnées de vos contacts :

<https://forms.cloud.microsoft/e/LETchUBUap>

Les contacts d'Eau 17

Pour l'assainissement non collectif

Des contacts localisés sont chargés de l'assainissement non collectif sur chaque secteur.

Pour connaître les coordonnées de votre service ANC, consultez la page : <https://www.eau17.fr/leau-et-lassainissement-dans-ma-commune>

Pour les sujets du quotidien et les incidents

Contactez directement votre exploitant local pour les abonnements, les interventions courantes, les pannes, les fuites, les débordements ou toute autre question concernant le fonctionnement quotidien du service.

Pour identifier votre exploitant, consultez la page : <https://www.eau17.fr/leau-et-lassainissement-dans-ma-commune>

Pour les projets et les besoins techniques

Eau 17 dispose de contacts spécialisés pour accompagner les communes;

Projets d'urbanisme : [Courriel](#)

Projets de lotissement et rétrocession des réseaux : [Courriel](#)

Systèmes d'information géographique, données cartographiques et réseaux : [Courriel](#)

Participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC) : [Courriel](#)

Pour les travaux et les opérations

Des chargés d'opérations localisés sont les référents des travaux réalisés sur votre secteur.

Si vous ne connaissez pas votre référent travaux, écrivez à [Courriel](#).

Pour les questions institutionnelles ou les difficultés de contact

Pour toute question d'ordre institutionnel ou en cas de difficulté à joindre les services d'Eau 17 :

[Courriel](#)

Tél : 05 46 92 39 02

Les outils à votre disposition

Pour faciliter le travail des élus et des services municipaux, Eau 17 met plusieurs outils à disposition :

une infolettre envoyée plusieurs fois par an à l'adresse électronique générique de la commune, avec les actualités du territoire, les travaux en cours ou à venir, les informations réglementaires et les documents utiles ;

des réunions territoriales, organisées au printemps et à l'automne, pour échanger sur les enjeux locaux ;

des kits de communication : affiches, flyers, textes pour le bulletin municipal ou le site internet, messages pour les réseaux sociaux ;

une page dédiée à chaque commune sur [eau17.fr](#) ;

une page regroupant les délibérations et les actes administratifs du syndicat.

L'objectif : permettre à chaque commune de trouver rapidement l'information, de comprendre le rôle de chacun et de savoir qui contacter selon le sujet.



EAU 17

131 cours Genêt
CS 50517 - 17119 Saintes Cedex

05 46 92 72 72